Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le
ID : 029-212901862-20260303-D2026030303-DE

PLOUEZOC'H

Conseil Municipal du 3 mars 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Date de convocation
25/02/2026

Conseillers en exercice
19

Présidente : Mme Brigitte MEL

Secrétaire de séance : Mme Leïla CARACCHIOLI

Le Conseil Municipal de la Commune de PLOUEZOC'H s'est réuni le mardi 3 mars 2026, à 18 heures 30 minutes, à la salle de réunions de la salle polyvalente, sous la présidence de Mme Brigitte MEL, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS : Brigitte MEL, Daniel GUÉZENNEC, Bernard LACHIVER, Gwénaëlle QUÉRÉ, Jérôme CALMELS, Guy LE FUR, Michèle GALOPIN, Raymond TESSIER, Françoise LAURENT, Jacques ROBIC, Leïla CARACCHIOLI, Nadège RUAULT, Caroline JACQ, Florence SIMON, Benoît PERIOU, Anaïs MEL et Mohamed KHCHACH.

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR : Sandie COZ à Brigitte MEL et Erwan MORVAN à Benoît PERIOU

D 2026 03 03 03 – RETRAIT DE LA DÉLIBÉRATION N° D2026021103 DU 11 FÉVRIER 2026 PORTANT ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2026 DE LA COMMUNE

Madame le Maire informe les membres du Conseil que suite au retrait de la délibération n°D2026021102 concernant le vote des taux de la fiscalité directe locale, il convient, pour assurer la régularité budgétaire de retirer également la délibération D2026021103 du 11 février 2026, relative à l'approbation du budget primitif 2026 de la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- DÉCIDE de retirer la délibération n° D2026021103 du 11 février 2026 portant adoption du budget primitif 2026 de la Commune,
- PRÉCISE qu'un budget primitif corrigé est soumis au vote lors de la présente séance.

ACTE RENDU DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL : ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

EXÉCUTOIRE : compte-tenu de

- la publication le ..... : 05/03/2026
- la transmission à la Préfecture le..... : 05/03/2026

Fait à PLOUEZOC'H, le 05/03/2026

Pour extrait conforme

Brigitte MEL
Maire

MAIRIE DE PLOUEZOC'H 29252